

Département du Var



Mairie de Saint-Mandrier-sur-Mer

La Ville de Saint-Mandrier-sur-Mer, 5 866 habitants, recrute par voie contractuelle (1 an)

Collaborateur juridique

(h/f)

Grade : Rédacteur - temps complet

Vous aurez pour mission d'assister le Directeur Général des Services dans la gestion des dossiers de la Collectivité.

Missions principales :

- Organisation du Conseil Municipal en lien avec les services municipaux : préparation des convocations et de la note de synthèse, rédaction des délibérations et des extraits, rédaction du compte rendu analytique, transmission en Préfecture par voie dématérialisée, mise en application des délibérations.
- Rédaction des arrêtés municipaux et des décisions municipales, tenue du registre des arrêtés et des délibérations, élaboration du recueil des actes administratifs.
- Rédaction des conventions.
- Rédaction d'une veille juridique mensuelle et diffusion auprès des services municipaux.
- Gestion des dossiers contentieux en lien avec les cabinets d'avocats.
- Sécurisation juridique des procédures relatives aux documents d'urbanisme.
- Assistance juridique sur l'ensemble des dossiers pilotés par la Direction Générale des Services.
- Gestion des appels et de l'agenda de M. le Directeur Général des Services.
- Enregistrement et envoi des courriers départ du service et gestion des minutiers de l'ensemble des services municipaux.

Missions annexes du poste :

Secrétariat des séances du Conseil Municipal en cas d'empêchement de Mme la directrice adjointe des services et enregistrement du courrier arrivé en cas d'empêchement de la secrétaire des élus.

Profil :

Autonomie dans l'organisation du travail.

Rigoureux et organisé, vous avez démontré vos capacités rédactionnelles, votre sens de la communication et vos qualités relationnelles. Ce poste implique de la discrétion.

Titulaire au minimum d'un diplôme de niveau 2 en droit public

Conditions d'exercice : 35h00 hebdomadaires, sur 5 jours du lundi au vendredi.

Pour ce poste, vous bénéficiez :

- de la rémunération statutaire, d'un régime indemnitaire et d'une prime de fin d'année
- d'une politique active de formation,
- de l'adhésion au COS Méditerranée